



Trop percu allocation solidarité spécifique

Par **soso82**, le **17/09/2010** à **11:19**

Bonjour,

mon cas est le suivant j'ai été mineur plusieurs années par la suite la mine a fermé j'ai subi une reconversion dans le bâtiment j'ai travaillé dans le bâtiment de 90 a 2004 puis j'ai été licencié.entre temps j'ai liquidé ma retraite de mineur en 2002 pendant que je continuais a travailler.en 2004 apres mon licenciement dans le bâtiment j'ai touché les assedics.aujourd'hui on m'indique que je n'ai pas dit que je touchais une retraite dans la mine lorsque je pointais et que je devais rembourser une partie de la somme.suis je en tord ?

et je voudrais savoir si une personne qui touche une retraite de la mine peut bénéficier d'allocation de solidarité spécifique?

j'ai eu un un titre de perception de la tresorerie generale il ne me reste plus qu'un delai de 2 semaines pour payer la somme de 2000 euros quel modele de lettre puis je envoyer pour que ma dette soit annulée?ou aupres de quel tribunal dois je me retourner?

merci pour vos reponses